

Compte rendu du 30 novembre 2017.

Étaient présents : Mesdames, Messieurs : Daniel CHRISTEL, Élisabeth LÊ-GERMAIN, Jean BEAUVICHE, Marie-Édith

GROISON, Gilbert BENAS, Odile DALIA, Éric DAVANTURE, Richard DRILLIEN, Aude NOËL, Blaise NOIREAU, Julie PELLETIER, Sylvie WATTEBLED.

Étaient représentés : Frédéric BOURNE par Odile DALIA, Nicole LEFEUVRE par Jean BEAUVICHE

Lecture du compte rendu du 10 octobre 2017 : adopté à l'unanimité.

1. Autorisation relatives aux dépenses d'investissement :

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire peut être autorisé par le Conseil Municipal à engager les dépenses d'investissement de l'année 2018 à hauteur de 25 % des dépenses d'investissement de l'année précédente avant le vote du budget primitif.

Adoption à l'unanimité pour un montant maximal de 206 102,50 €.

2. Décision modificative N°2 : opération SEMCODA

La commune doit intégrer au budget les dépenses liées au bail emphytéotique et la participation au capital de la SEMCODA pour un montant de 260 000 €.

Adoption à l'unanimité.

3. Tarifs 2019 pour la location des salles communales :

Beaucoup d'investissements ont été réalisés sur les salles communales en 2017 : chaudière, chaises, four, lave-vaisselle, plantations et accessibilité. Les tarifs sont augmentés de 3 ou 4 % selon les prestations :

SALLE DES ROCHERIAUX à compter du 1^{er} janvier 2019 :

- Location week-end pour les habitants de Saint-Désert : **370,00 €**
- Location week-end pour les habitants avec annexe salle des Barigas : **450,00€**
- Location week-end pour les personnes de l'extérieur : **525,00 €**
- Location week-end pour les personnes de l'extérieur avec annexe salle des Barigas : **625,00 €**
- Forfait chauffage : **140,00 €**
- Location du vidéoprojecteur : **60,00 €**
- Journée commerciale : **225,00 € + forfait chauffage 90,00 €**

SALLE DES BARIGAS à compter du 1^{er} janvier 2019

- Location week-end pour les habitants de Saint-Désert : **160,00 €**
- Location week-end pour les personnes de l'extérieur : **225,00 €**
- Forfait chauffage : **65,00 €**
- Journée commerciale : **120,00 € + forfait chauffage 65,00 €**

Adoption à l'unanimité.

Par ailleurs, il est prévu de revoir l'aménagement de la place des Noyers et du parking des Rocheriaux. Un groupe de travail va être constitué.

4. Indemnités de fonction d'un conseiller municipal titulaire de délégation au titre de la gestion du cimetière :

Monsieur le Maire propose que Madame Odile DALIA perçoive une indemnité de fonction en tant que conseillère municipale déléguée à la gestion du cimetière.

Cette indemnité s'élèvera à 4,00 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit un montant de 140 €/mois environ.

Adoption à l'unanimité.

5. Modification des statuts du Grand Chalon :

La Loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) prévoit le transfert de la compétence relative à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) et apporte un complément à la compétence Gens du Voyage.

Par ailleurs, la loi supprime la référence à l'intérêt communautaire pour un certain nombre de compétences.

Ces changements ont pour effet de modifier les statuts du Grand Chalon, approuvés par le Conseil communautaire. La commune de Saint Désert est appelée à délibérer à son tour pour approuver cette modification de statuts.

Avis favorable à l'unanimité.

6. Avis sur le projet de construction de la société VALEST sur la parcelle B833 située sur la commune de Granges.

En tant que propriétaire du terrain, la commune est consultée sur le projet mise aux normes du centre de tri des déchets, ainsi que la construction de bureaux sur la déchetterie de Granges.

Avis favorable à l'unanimité.

7. Dénonciation de la convention APL du logement T6 situé place de l'Eglise :

La convention arrive à échéance en juin 2018. La dénonciation de cette convention permettra de pouvoir proposer ce logement à des familles quel que soit leur revenu.

Adoption à 12 voix pour et 2 abstentions.

Questions diverses :

- Compte rendu de l'association Médiacave :

L'association compte 21 élèves, 3 professeurs pour un budget 2017 de 9 700 €.

La commune fournit les salles et met un agent à disposition.

Pour 2018, des subventions sont attendues de la part de la Région pour un montant de 5 000 € et de la part de la CAF pour un montant de 4 000 €.

Le bureau a partiellement été renouvelé. L'objectif poursuivi par l'association et soutenu par les partenaires financiers, est de fédérer et de créer du lien entre les habitants. Des actions sont prévues avec les viticulteurs de la commune.

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal : le document est consultable en mairie.
- Place des Noyers et secteur du Stade : des groupes de travail vont être constitués pour réfléchir à leur aménagement, un cabinet d'étude sera contacté sur le projet.
- Projet de restructuration de l'EPHAD : création d'une salle de restaurant et d'une cuisine, création d'un accès rue de la Montée pour la fin de l'année 2018 ou le début de l'année 2019. La cuisine pourrait être mutualisée pour préparer également les repas du restaurant scolaire.
- Un grillage dangereux est signalé sur le Parking de la résidence OPAC située rue de la Montée.
- Rythmes scolaires : Une réponse concertée doit être donnée avant la fin de l'année 2017. Le dispositif financier de l'État étant prolongé jusqu'en 2019, le Conseil municipal a commune est favorable au maintien à 4,5 j. Deux permanences ont été mises en place le 2 et le 16 décembre pour pouvoir échanger avec les parents.
- Suite à la demande d'un conseiller lors de la dernière séance du Conseil municipal, une information est donnée par Aude NOËL sur le calcul des attributions de compensation liées au transfert de compétences des nouvelles communes intégrées au Grand Chalon.
- Pour information, une étude va être lancée par le Syndicat intercommunal d'aménagement des 3 rivières pour restaurer la qualité écologique du ruisseau qui traverse la commune « Les Curles ». Cette étude est financée dans le cadre du Contrat de Rivière. Une première expertise va cibler les interventions : notamment revoir l'écoulement dans des lits anciens au niveau de Granges, ou réaménager le profil du ruisseau en pente douce pour favoriser le développement des écosystèmes en milieu humides.

La séance est levée à 20 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal le mardi 23 janvier 2017 à 20h.